



Du 25 Juin au 03 Juillet

**AVIS DE COURSE**

## CNTL / REIAL CLUB MARITIM DE BARCELONA

### 1. REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile 2009/20012,
- 1.2 Les règles de classe et de jauges concernées,
- 1.3 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »,
- 1.4 La partie B, section II du RIPAM (IRPCAS), quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV. Sécurité et équipement : Les bateaux doivent avoir le matériel de sécurité en conformité avec la navigation hauturière (plus de 6 milles d'un abri).
- 1.5 La langue officielle est le Français.

### 2. PUBLICITE

En application de la réglementation 20 de l'ISAF (code de publicité), telle que modifiée par le règlement de la FF Voile, les bateaux seront tenus de porter la publicité fournie par l'organisateur.

### 3. ADMISSIBILITE

3.1 La participation à la DUO MAX 2011 est ouverte à tout voilier habitable supérieur ou égale à 6.50 m, possédant un certificat de jauge HN en cours de validité sans ce certificat à jour, le rating sera pris dans les tables 2011 mais les bateaux n'auront aucun bonus. Nombre de places limitées à 35 bateaux. Admission en fonction de la date d'inscription.

3.2 Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription définitives (**seuls les documents originaux seront acceptés**).

- Les licences F.F.Voile valides portant le cachet médical (ou à défaut un certificat médical récent) et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs,
- L'autorisation de port de publicité,
- La carte HN en cours de validité.



Cercle Nautique et Touristique du Lacydon - Quai Marcel Pagnol - 13007 MARSEILLE  
04.91.59.82.00 / 04.91.59.82.09

[contact@cntl-marseille.com](mailto:contact@cntl-marseille.com) - [www.cntl-marseille.com](http://www.cntl-marseille.com)

- Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale, membre de l'ISAF.

**3.3 Classe Duo** : 2 équipiers (possibilité de changement d'équipier entre chaque manche).

**3.4 Classe Ecole de voile** : Afin de promouvoir la pratique de la voile sportive, cette classe sera ouverte aux bateaux des écoles habitables labélisés « Ecole Française de Voile ». L'équipage sera constitué d'un moniteur diplômé et de stagiaires (possibilité de changement d'équipier entre chaque manche).

**3.5 Armement de Sécurité** : les bateaux doivent être armés en catégorie Hauturière, complété par :

- Une Perche IOR
- Un Bout de remorquage de 20 mètres minimum
- Une couverture Anti Feu
- Un réflecteur radar ou transpondeur AIS
- Coffret pyrotechnique réglementaire
- Deux lampes Flash Ligth

Un visite de contrôle de l'armement de sécurité sera effectué par l'organisateur avant la confirmation des inscriptions.

**3.6 VHF** : poste fixe obligatoire

## 4. DROITS A PAYER

**4.1** Les demandes d'inscriptions accompagnées d'un chèque ou d'un virement bancaires ainsi que la carte HN en cours de validité, devront parvenir à l'organisation de la DUO MAX 2011 à l'adresse suivante :

**CNTL**  
**Quai Marcel Pagnol**  
**13007 MARSEILLE**

## 4.2 MONTANT DES FRAIS D'INSCRIPTIONS

La participation sera de 320 € par bateau.

Pour la classe « Ecole de voile » chaque équipier au-delà de deux, participera aux frais d'inscription à hauteur de 80 € par équipier.



**4.3** En cas d'annulation annoncée 48 heures au plus tard avant la régata et pour cause de force majeure, les droits d'inscription seront remboursés

## 5. PROGRAMME DE L'EDITION 2011 DE LA DUO MAX 2011 \*

### JEUDI 23 ET VENDREDI 24 JUN

De 9h00 à 17h00 Contrôle de sécurité et confirmation des inscriptions

### SAMEDI 25 JUN

12h00 Briefing

12h30 Buffet

14h00 Mise à disposition en mer, départ Marseille - Barcelone

### LUNDI 27JUN

20h00 Soirée Tapas au RCMB

Remise des prix de la course Marseille - Barcelone

### MARDI 28JUN

Journée de Repos

### MERCREDI 29 JUN

8h30 Briefing

9h30 Mise à disposition en mer, Barcelone – Rosas

### JEUDI 30 JUN

11h00 Brunch au Port de Rosas

13h30 Briefing

14h30 Mise à disposition en mer, Rosas – Marseille

### DIMANCHE 3 JUILLET

18h00 Remise des prix au CNTL

Apéritif dînatoire

## 6. INSTRUCTIONS DE COURSES

Les instructions de courses seront remises aux concurrents, sur place, après validation des inscriptions



## 7. PARCOURS

Remis avec les instructions de course.

## 8. PENALITES

**8.1 Infraction à une règle du Chapitre 2 des RCV :** La règle 44.1 des RCV est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour **sauf pour une infraction dans la zone des trois longueurs où la pénalité reste de 2 tours**. Le voilier ayant effectué une pénalité déposera au secrétariat du Jury une reconnaissance écrite dans le délai prescrit au §17.1 des présentes instructions de course.

**8.2 Pénalité de remplacement** pour infraction aux règles autres que celles du Chapitre 2 des RCV : pour une infraction à la définition de prendre le départ et pour les règles 28 et 31 des RCV pour les parcours côtiers, une infraction à ces règles pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

## 9. CLASSEMENT

Le mode de classement utilisé sera le Système de Points «à Minima »

Classement Général Marseille-Barcelone / Barcelone-Rosas/Rosas-Marseille

DUO MAX :                   -1 prix aux 3 premiers des deux groupes HN1 /HN2\*  
                                      -1 prix aux 3 premiers de la Classe Ecole

\*Sous réserve d'une flotte supérieure ou égale à huit bateaux

## 10. PLACE AU PORT

Les bateaux inscrits à la régata seront accueillis dans les ports de l'épreuve (CNTL, Barcelone, Rosas) du mercredi 22 juin au Dimanche 03 juillet.

## 11. RESPONSABILITE DE CHEF DE BORD

Il est rappelé la responsabilité du « Chef de Bord » et l'arrêté du 3 mai 1995. « Le chef de bord est réputé Capitaine au sens de la Marine Marchande ». Il est donc entièrement responsable de son navire et de son équipage. C'est lui qui prend la décision, compte tenu de la qualité de son équipage et compte tenu des circonstances, de prendre la mer, de participer à la régata, et éventuellement s'il le juge nécessaire, d'arrêter sa participation.

## 14. DECHARGE DE RESPONSABILITE



Les concurrents participent à cette régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

### 19. DROIT A L'IMAGE

L'évènement sera couvert entre autres par France 3, M6, LCM, La Marseillaise, La Provence, L'Equipe, Voiles et Voiliers, Voile Magazine, TMC.

Les images prises durant la régata par l'organisateur seront libres de droit. Le CNTL pourra utiliser librement ces images à des fins promotionnelles de présentation de la régata.

### 20. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Une liste d'hôtels vous sera délivrée sur demande au secrétariat du CNTL

Tél. : 04 91 59 82 00/ Fax : 04 91 59 82 09

Courriel : [evenement@cntl-marseille.com](mailto:evenement@cntl-marseille.com)

